



MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

- Descriptif du Programme -

La Direction générale de Gévelot SA, dûment mandaté par décision du Conseil d'Administration du 12 avril 2018 a décidé de mettre en œuvre le programme de rachat d'actions limité à 6,2 % sur les 10 % autorisés du Capital (11^{ème} Résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 15 juin 2017).

- Objectif : rachat d'actions en vue de leur annulation en une ou plusieurs fois
- Montant maximum total susceptible d'être consacré au consacré au programme de rachat : 10 200 K€
- Nombre maximal d'actions susceptible d'être rachetées : 51 000
- Prix maximum d'achat par action : 200 €
- Validité du programme de rachat d'actions : jusqu'au 15 décembre 2018

Euronext Growth - Amf/Onde - www.gevelot-sa.fr (16 avril 2018)